

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs  
44194 CLISSON Cedex

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉCISIONS**

**Année 2022**

**Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2022**

<b>09.2022-01</b>	<b>PATRIMOINE</b> <b>Marché à procédure adaptée « Travaux de peinture de la scène salle de spectacle le Quatrain, rue de la Basse Lande, 44115 Haute-Goulaine »</b>
-------------------	--

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**Considérant** le rapport d'analyse des offres,

**Considérant** la mise en concurrence organisée par Clisson Sèvre et Maine Agglo auprès de diverses entreprises pour des travaux de peinture de la scène de l'espace culturel Le Quatrain, rue de la Basse Lande à Haute-Goulaine en vue d'une comparaison de plusieurs offres,

**Considérant** que la société SPIDE CHAUVEAU, sise 60 avenue Villebois Mareuil 85600 Montaigu Vendée, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, en sus de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :** de conclure un contrat pour des travaux de peinture de la scène de l'espace culturel Le Quatrain, rue de la Basse Lande à Haute-Goulaine avec la société SPIDE CHAUVEAU, sise 60 avenue Villebois Mareuil 85600 Montaigu Vendée, pour un montant de 11 576,70€ H.T. soit 13 892,04 € T.T.C.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,  
Jean-Guy Cornu